



**U4U - Union pour l'Unité AISBL**

Bruxelles, le 20 décembre 2017

**Mise en conformité avec le RGPD : description de Traitement**

## **Gestion des listes de diffusion**

**Responsable du traitement :** U4U AISBL

**Destinataire :** U4U AISBL

### **Finalités du traitement**

Le processus a pour finalités :

1. De tenir à jour les listes de diffusion utilisées pour envoyer la presse syndicale (journaux, tracts, communications de toute nature...)
2. De tenir à jour les listes de diffusion pour les adhérents

### **Mesures de sécurité**

Les données personnelles traitées par U4U ne sont en aucun cas transmises à d'autres destinataires, ni avec ni sans contrepartie financière. Les personnes ayant besoin de connaître ces données signent un [accord de confidentialité](#) et s'engagent sur des chartes déontologiques.

Ce traitement n'est pas sous-traité.

### **Catégories de personnes concernées**

Fonctionnaires et agents des Institutions européennes et autres organismes internationaux, actifs ou retraités.

### **Catégories de données à caractère personnel**

Les données gérées sont :

- Identité personnelle (nom et prénom, institution d'affectation...)
- Adresses courriel professionnelles et/ou privées

### **Durée de conservation des données**

Les données sont conservées durant toute la durée où l'adresse courriel reste valable.

**Base légale** : article 6(a) ; 6(f) ; article 9.2(d) ; article 14 et 14.5(b) du RGPD

La fourniture des données est à caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir ces données à caractère personnel pour recevoir les informations.

U4U compile également des listes de diffusion à partir des informations qu'elle recueille lorsque qu'elle organise des événements (conférences, formations, élections...), lance des pétitions, contacte des groupes de personnes, a connaissance d'informations largement publiées... Dans ce cas, ces données n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée. Ce processus se déroule dans le cadre de la liberté d'action syndicale, qui suppose que le syndicat puisse diffuser largement ses écrits à l'ensemble du personnel actif ou retraité, ainsi qu'aux personnes impliquées à quelque titre dans les mécanismes de décisions qui affectent le domaine d'activité du syndicat.

### **Droit d'accès et de rectification, retrait du consentement**

La personne dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Elle dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données, pour des motifs légitimes.

Pour exercer ses droits, la personne peut utiliser le mécanisme de désabonnement fourni sur le site web de l' AISBL (<http://u4unity.eu/membre.htm#diff>).

### **Réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou recours juridictionnel**

L'autorité de contrôle est la [CPVP](#) Commission de la protection de la vie privée  
Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, Belgique. La personne a le droit d'introduire une réclamation auprès de cette Autorité.

La personne a le droit à un recours juridictionnel devant les tribunaux Belges francophones de Bruxelles.